



Grand Prix National de l'Ingénierie 2013

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Objet:

Le Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et le Ministère du redressement productif attribueront le Grand Prix National de l'Ingénierie 2013 dans les conditions suivantes :

Il sera attribué, conjointement par les trois ministères, un prix Industrie, un prix Construction/Aménagement ainsi qu'un Grand Prix National de l'Ingénierie, sans référence à une catégorie, dans les conditions ci-dessous.

Candidatures :

Peut faire acte de candidature, toute personne physique ou équipe dont l'activité professionnelle principale concerne **la conception et l'ingénierie d'ouvrages, équipements, produits ou process.**

Celle-ci s'exerce en France, le projet pouvant se situer au niveau **national ou international.**

Cette activité s'exerce au sein d'une ingénierie publique ou privée, indépendante ou intégrée à une activité de construction ou industrielle ou encore dans un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche, qu'il s'agisse d'une PME ou d'une grande entreprise.

La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu (ou celui de l'équipe) et des responsabilités prises, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis, en cours de réalisation ou achevé.

Le jury devra pouvoir apprécier, en particulier par cette description, la valeur de la candidature au regard des quatre critères suivants sans ordre d'importance :

- l'inventivité, la technologie ou l'innovation déployée,
- la transversalité de l'action menée et/ou la pluridisciplinarité de l'équipe,
- l'apport spécifique de la fonction ingénierie à la valeur ajoutée du projet,
- la contribution à une démarche intégrant les trois composantes du développement durable : **environnementale, sociale et économique.**

Les domaines concernés sont les suivants : les infrastructures (transports, énergie, réseaux), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes, les produits et process industriels.

Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle.

Le dossier à constituer :

1. Le dossier de candidature comportera deux parties distinctes, avec des textes en fonte *Aria/ 10* de préférence :

- la **candidature** proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat ou des membres de l'équipe, la description de sa/ (leurs) candidature(s) et sa justification au regard des critères ci-dessus. Sa longueur sera strictement limitée à deux pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué ; **elle devra être en format Word.**

- l'**annexe**, avec un *curriculum vitae* et les documents que la/les personne(s) candidate(s) jugera/ont utiles pour compléter la première partie. Cette annexe ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations.

2. Lors de la manifestation pour la remise des prix qui aura lieu au « meet-ING de l'ingénierie », le 7 novembre 2013 au CNIT à la Défense, une exposition de toutes les candidatures sous forme de posters scientifiques est proposée. Elle permettra de valoriser les projets devant plus de 3000 visiteurs (pouvoirs publics, élus, sociétés d'ingénierie, maîtres d'ouvrage, clients industriels, jeunes diplômés). Le cahier des charges à remplir pour participer à cette exposition sera diffusé.

L'envoi du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra parvenir au plus tard **le 4 juin 2013 avant midi.**

- soit par courriel à l'adresse suivante : prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr
- soit sous la forme d'un CD envoyé à : Chantal REGNAT, MEDDT UCGEDD, Tour Pascal B 92055 La Défense cedex

La sélection :

Les deux jurys seront composés de représentants de donneurs d'ordres, de professionnels, d'enseignants, de collectivités territoriales et des ministères concernés.

Un jury de présélection « industrie » et « construction/aménagement » examinera **le 18 Juin 2013** les candidatures reçues et fera une présélection des dossiers sur la base des quatre critères d'appréciation. Les candidats ou les représentants de l'équipe retenue seront invités à présenter leur dossier devant les membres du grand jury lors de sa **délibération le 2 juillet 2013.**

Mode de désignation des lauréats :

Chaque dossier est apprécié par chaque membre du jury sur la base d'une grille d'analyse reprenant les quatre critères mentionnés ci-dessus.

Le jury ne pourra pas compter de représentants de sociétés dont sont issus les candidats présélectionnés.

Communication :

Les lauréats s'engagent à prêter leur concours pour la réalisation du support audiovisuel du projet qu'ils proposent.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Grand Prix National de l'Ingénierie dans tout support de communication des projets proposés.

Les résultats du concours seront rendus publics à l'occasion des Rencontres de l'ingénierie de la construction et de l'industrie : « Meet-ING 2013 », qui se tiendra le **7 novembre 2013 au CNIT à Paris.**

Renseignements :

- au secrétariat du concours : chantal.regnat@developpement-durable.gouv.fr
tél. 01 40 81 62 09
- sur le site Internet du conseil général de l'Environnement et du Développement durable :
www.cgedd.developpementdurable.gouv.fr
- sur le site Internet de la direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services
www.dgcis.fr